

PAR COURRIEL ET EN MAINS PROPRES

Le 31 août 2006

M^e Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Demande de révision de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador de la décision D-2005-201 rendue dans le dossier de l'approbation de la grille de pondération des critères non monétaires relative à l'appel d'offres pour un second bloc d'énergie éolienne
R-3595-2006 – DÉPÔT DE LA PREUVE ÉCRITE DE L'APNQL
N/D : 2301-0004

Chère consoeur,

La présente donne suite à notre lettre du 28 août 2006. Veuillez donc trouver ci-joint l'original et huit (8) copies de la preuve principale de l'APNQL dans le dossier en rubrique.

Par ailleurs, afin d'améliorer l'efficacité et réduire les coûts, vous remarquerez que la quasi-totalité des références à des documents dans notre preuve sont fournies avec un hyperlien aux documents en question.

Veillez agréer, chère Me Dubois, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

FRANKLIN GERTLER & ASSOCIÉS

per: Franklin S. Gertler, avocat

FSG/lr

p.j.

c.c. par courriel uniquement :

Corporation métisse du Québec et de l'Est du Canada, M^e Pierre Montour
Procureur général du Québec, M^e Francis Demers
Hydro-Québec, M^e Yves Fréchette
Ricky Fontaine (Gestion GSF)